

COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260304-040326_183-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 MARS 2026
N° 183

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, H. SUK, C.
CANCELLI, F. TALARICO, , M. HUBERT,
C. LAUTERFING, C. MUNSCH, P. KRIEG,
J. DISTEL, F. POIREL, C. RUSSO.

Absents excusés :

Absents avec procuration : R. KOBS

Secrétaire : H. SUK.

Objet : Vente d'une partie de la construction et de la parcelle située au 87 rue du Général de Gaulle : validation du nouveau numéro cadastral suite à division - Parcelle section 1 n°284/191

Le Conseil municipal,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2241-1 et suivants ;
- Vu le plan cadastral et le document d'arpentage établi par le géomètre-expert relatif à la division de la parcelle cadastrée section 1 n°191A située au 87 rue du Général de Gaulle ;
- Vu la délibération en date du 12/09/2025 décidant la cession d'une partie de la construction et de la parcelle section 1 n°191A ;
- Considérant que la division cadastrale de la parcelle section 1 n°191A a donné lieu à la création d'un nouveau numéro cadastral section 1 n°284/191, d'une superficie de 85 m² ;
- Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de valider cette nouvelle numérotation cadastrale dans le cadre de la cession décidée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Valide la nouvelle numérotation cadastrale issue de la division de la parcelle section 1 n°191A, à savoir la parcelle section 1 n°284/191, d'une superficie de 85 m², située au 87 rue du Général de Gaulle.
- Dit que cette nouvelle référence cadastrale se substitue à l'ancienne désignation pour l'ensemble des actes relatifs à la cession décidée par délibération du 12/09/2025.
- Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision, notamment l'acte authentique et tout document cadastral ou administratif y afférent.

01/03/2026 15

GUY KREMER
MAIRE DE BOUST
5 mars 2026

registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 04 mars 2026
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID: 057-215701046-20260304-04032026_184-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 MARS 2026
N° 184

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THIONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, H. SUK, C.
CANCELLI, F. TALARICO, , M. HUBERT,
C. LAUTERFING, C. MUNSCH, P. KRIEG,
J. DISTEL, F. POIREL, C. RUSSO.

Absents excusés :

Absents avec procuration : R. KOBS

Secrétaire : H. SUK.

Objet : Travaux sylvicoles

Le Conseil Municipal, après avoir étudié le programme de travaux de l'année 2026 préparé par l'ONF, décide de l'approuver.
La dépense est de 15 342,81 € HT.

Ont voté pour : 15

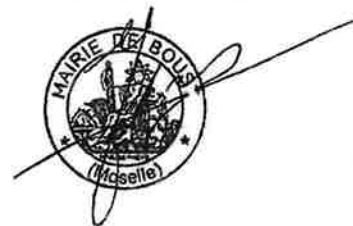
Ont voté contre : 0

Abstention : 0

Dont Vote par procuration : 1

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 04 mars 2026
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



ip

GUY KREMER
MAIRE DE BOUST
5 mars 2026

COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260304-04032026_185-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 MARS 2026
N° 185

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THIONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL
ELUS : 15
EN FONCTION : 15
PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, H. SUK, C.
CANCELLI, F. TALARICO, , M. HUBERT,
C. LAUTERFING, C. MUNSCH, P. KRIEG,
J. DISTEL, F. POIREL, C. RUSSO.

Absents excusés :

Absents avec procuration : R. KOBS

Secrétaire : H. SUK.

Objet : Application du régime forestier : intégration de parcelles

La commune de Boust est propriétaire de parcelles boisées :

- Section 10 parcelle 113 lieudit « Etgendall » d'une contenance de 948 m²,
- Section 10 parcelle 100 lieudit « Etgendall » d'une contenance de 188 m²,
- Section 10 parcelle 101 lieudit « Etgendall » d'une contenance de 272 m²,
- Section 10 parcelle 103 lieudit « Etgendall » d'une contenance de 1112 m²,
- Section 10 parcelle 104 lieudit « Etgendall » d'une contenance de 944 m²,
- Section 10 parcelle 105 lieudit « Etgendall » d'une contenance de 944m²,
- Section 10 parcelle 106 lieudit « Etgendall » d'une contenance de 816 m²,
- Section 10 parcelle 107 lieudit « Etgendall » d'une contenance de 612 m²,
- Section 10 parcelle 108 lieudit « Etgendall » d'une contenance de 985m²,

Il est envisagé de confier la gestion de ces espaces boisés à l'Office National des Forêts (ONF) au moyen d'une convention. Afin de faire bénéficier d'une manière durable la gestion de ces massifs, la commune de Boust demande l'application du régime forestier aux parcelles concernées par ces trois espaces boisés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

DEMANDE l'application du régime forestier pour les parcelles désignées ci-dessus.

GUY KREMER
MAIRE DE BOUST
5 mars 2026

registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 04 mars 2026
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260304-04032026_186-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 MARS 2026
N° 186

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, H. SUK, C.
CANCELLI, F. TALARICO, , M. HUBERT,
C. LAUTERFING, C. MUNSCH, P. KRIEG,
J. DISTEL, F. POIREL, C. RUSSO.

Absents excusés :

Absents avec procuration : R. KOBS

Secrétaire : H. SUK.

Objet : Travaux voirie rue des jardins

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération en date du 28/11/2022 approuvant l'acquisition à l'euro symbolique d'une parcelle cadastrée 118/40, correspondant à un emplacement réservé au titre du Plan Local d'Urbanisme, destiné à la création d'un chemin desservant trois habitations ;
- Considérant que ce chemin est actuellement en terre ;
- Considérant la nécessité de réaliser des travaux de mise en œuvre d'enrobés afin d'assurer la viabilité et la pérennité de cette voie ;
- Vu le devis présenté par l'entreprise SAS Transport et Terrassement HAAG , pour un montant de 20 600,00 euros HT, soit 24 720,00 euros TTC ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Décide de réaliser les travaux de création de voirie consistant en la mise en œuvre d'enrobés sur le chemin desservant trois habitations,
- Accepte le devis de l'entreprise SAS Transport et Terrassement HAAG , pour un montant de 20 600,00 euros HT, soit 24 720,00 euros TTC,
- Dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget communal,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis correspondant ainsi que tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

GUY KREMER
MAIRE DE BOUST
5 mars 2026

egistre

Pour copie conforme,
BOUST, le 04 mars 2026
Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



COMMUNE DE BOUST

Envoyé en préfecture le 05/03/2026

Reçu en préfecture le 05/03/2026

Publié le

ID : 057-215701046-20260304-04032026_187-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL
du 04 MARS 2026
N° 187

DEPARTEMENT
MOSELLE

ARRONDISSEMENT
THONVILLE EST

CANTON
CATTENOM

MEMBRES DU CONSEIL
MUNICIPAL

ELUS : 15

EN FONCTION : 15

PRESENTS : 14

Présidence : G. KREMER, Maire

Présents : G. KREMER, J.-P. ALBANESE,
M. GROSSE, M. DEROLEZ, H. SUK, C.
CANCELLI, F. TALARICO, , M. HUBERT,
C. LAUTERFING, C. MUNSCH, P. KRIEG,
J. DISTEL, F. POIREL, C. RUSSO.

Absents excusés :

Absents avec procuration : R. KOBS

Secrétaire : H. SUK.

Objet : Loyer du logement communal

Les travaux du logement situé au 25 rue du Général de Gaulle étant en cours d'achèvement,
le Conseil Municipal décide :

- de louer le logement communal,
- de demander à Monsieur le Maire de signer un bail avec le nouveau locataire, bail qui prévoit notamment la clause de révision du loyer en fonction de la variation de l'indice de référence des loyers,

de fixer le loyer mensuel à 1 300 € à compter du 15/03/2026

Ont voté pour : 12

Ont voté contre : 0

Abstention : 3

Dont Vote par procuration : 1

Tous les membres présents ont signé au registre

Pour copie conforme,
BOUST, le 04 mars 2026

Monsieur Guy KREMER, Maire de BOUST



ip

GUY KREMER
MAIRE DE BOUST
5 mars 2026